

Arrêté UGA n° 2025-116

Arrêté USMB n° 2026-021

portant nomination de l'équipe de direction de l'école doctorale
de physique

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ GRENOBLE ALPES,
LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat et en particulier son article 6 ;

Vu les statuts de l'Université Grenoble Alpes (UGA) ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'école doctorale de physique ;

Vu l'appel à candidature pour la direction de l'école doctorale de physique ;

Vu l'avis émis par le conseil de l'école doctorale de physique du 14 octobre 2025 ;

Vu l'avis émis par la commission de la recherche de l'université Savoie Mont Blanc du 6 novembre 2025 ;

Vu l'avis émis par la commission de la recherche de l'UGA du 6 novembre 2025 ;

Vu l'avis émis par le Conseil du Collège des Etudes doctorales du 27 novembre 2025 ;

ARRÊTENT

Article 1 : Nomination

L'équipe de direction de l'école doctorale de physique (ED PHYS) est nommée et composée comme suit :

- Nedjma BENDIAB en tant que directrice de l'école doctorale de physique,
- Mathieu BARTHELEMY en tant que directeur adjoint de l'école doctorale de physique.

Article 2 : Publicité

Le présent arrêté est soumis à publicité au sein des deux établissements. Il est également transmis à la Rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes, Rectrice de l'académie de Lyon, Chancelière des universités.

Article 3 : Recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois. Dans ce même délai un recours gracieux peut être déposé auprès du Président de l'Université Grenoble Alpes ou du Président de l'université Savoie Mont Blanc, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Article 4 : Exécution

La directrice générale des services de l'Université Grenoble Alpes et le directeur général des services de l'université Savoie Mont Blanc sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application du présent arrêté.

Fait à Saint-Martin-d'Hères,

Le Président de l'Université Grenoble Alpes,

DocuSigned by:



38F0C8F94CCB491...

Yassine LAKHNECH

09-02-2026

Fait à Chambéry,

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,

Signé par :



14605F6F53B0476...

Philippe BRIAND

07-02-2026